

Brésil

Entre rythmes tropicaux et rivages enchantés

DU 15 au 25 avril 2027



Avantages l'Avenir,
jusqu'à
200€ pp

Brésil : rythmes tropicaux et rivages enchantés

Le Brésil s'impose comme une terre de démesure et de sensations, où la nature spectaculaire dialogue avec une culture vibrante et métissée. De Salvador de Bahia, berceau historique et culturel, à Rio de Janeiro et ses paysages iconiques, jusqu'à la douceur intemporelle de Paraty, ce voyage offre une immersion équilibrée entre intensité, élégance et art de vivre tropical. Il se déroule à une période particulièrement favorable, marquée par une transition climatique idéale : des journées ensoleillées, peu de précipitations et des températures agréables avoisinant les 25 °C.

Les moments forts de notre voyage :

- Montée au Corcovado pour admirer le Christ Rédempteur.
- Les coulisses du carnaval, atelier de samba et initiation aux percussions.
- Croisière en goélette dans la baie de Paraty.
- Dégustation de cachaça et découverte d'une fabrique traditionnelle de cigares.

Les + avantages Voyages l'Avenir :

- Accompagnement Les Voyages l'Avenir de Bruxelles à Bruxelles
- Circuit accompagné par un guide local
- Réduction réservation rapide
- Réduction abonné



Votre Itinéraire

JOUR 1 Bruxelles ✈️ Lisbonne ✈️ Salvador de Bahia

JOUR 2 Salvador de Bahia

JOUR 3 Salvador de Bahia - Cachoeira - Salvador de Bahia

JOUR 4 Salvador de Bahia ✈️ Rio de Janeiro

JOUR 5 Rio de Janeiro

JOUR 6 Rio de Janeiro

JOUR 7 Rio de Janeiro

JOUR 8 Rio de Janeiro - Paraty

JOUR 9 Paraty

JOUR 10 Paraty - São Paulo ✈️ Lisbonne

JOUR 11 Lisbonne ✈️ Bruxelles



Climat : Avril correspond à la fin de l'été et au début de l'automne austral : une saison intermédiaire idéale pour voyager. Les températures encore chaudes oscillent autour de 25°C. En début de saison à Salvador de Bahia et en fin de saison à Rio de Janeiro, de petites averses restent possibles. Une période de transition qui permet d'éviter les foules de touristes.

JOUR 1 | Jeudi 15 avril 2027

Vols de Bruxelles vers Salvador de Bahia avec la compagnie TAP Portugal.

15 AVR TP641 Bruxelles - Lisbonne 11:50 - 13:45 *

15 AVR TP 27 Lisbonne - Salvador de Bahia 17:20 - 22:00

Arrivée à Salvador de Bahia et accueil par notre guide local francophone.

Joyeusement métissée, la ville de Salvador est africaine par ses racines et résolument brésilienne dans l'âme. On y célèbre le carnaval avec plus de fougue et de convivialité que partout ailleurs au Brésil. De nuit comme de jour, l'écrin architectural que constitue le Pelourinho saura nous retenir par ses façades colorées, ses églises baroques et ses ruelles pavées au charme historique.

Transfert à l'hôtel et installation dans les chambres.

Dîner et nuit à l'hôtel Mercure Salvador Rio Vermelho ★★★★★ (ou similaire).

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



JOUR 2 | Vendredi 16 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite de la **Cidade Baixa** (la ville Basse) avec un tour de ville panoramique. Visite de l'**église N.S. do Bonfim**, la plus fascinante église de la ville, en liaison étroite avec la religion locale candomblé, une façade rococo, un intérieur de style néo-classique et sa salle des miracles... Nous pourrions admirer la magnifique vue de la baie de Salvador et le Port de plaisance. **L'ascenseur Lacerda** nous permet de relier la ville haute depuis la ville basse. Arrêt au **Mercado Modelo** construit en 1851 et situé dans les anciens bâtiments des douanes, Nous y découvrirons tout l'artisanat du Brésil.

Déjeuner au **restaurant-école SENA, considéré comme l'un des meilleurs restaurants typiques du Brésil**, vous pourrez déguster les meilleurs plats de la cuisine bahianaise dans une maison coloniale.

Visite du **Pelourinho**, patrimoine culturel de l'humanité. Le quartier abrite environ 350 bâtiments datant du XVIIe au XIXe siècle. Ses rues étroites et sinueuses ouvrant sur de somptueuses places nous invitent à une journée pleine de magie et de couleurs. Nous visiterons l'**église de Saint François**, qui impressionne les visiteurs par la richesse des détails typique du baroque. En arrivant sur la **Place Terreiro de Jesus**, visite de la **Catedral Basílica da Sé**, construite entre 1657 et 1672 avec des matériaux en or, marbre du Portugal, bois de jacarandá et ivoire de tortue. Enfin visite du **convento São Francisco** : une des plus grandes expressions baroques du Brésil, avec des retables recouverts de feuilles d'or.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 3 | Samedi 17 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la **découverte de Cachoeira**, au cœur du Recôncavo, région historique bordée par le **rio Paraguaçu**. Cette charmante ville coloniale a conservé ses ruelles pavées et son atmosphère d'un autre temps.

En chemin, arrêt à **Santo Amaro**, village natal de Caetano Veloso (l'un des musiciens les plus populaires du Brésil), pour une promenade sur la place principale et la visite de l'église Notre-Dame de la Purification. Traversée ensuite vers **São Felix** et Cachoeira, reliées par un pont de fer historique.

Déjeuner dans l'ancienne fazenda Santa Cruz, offrant un superbe panorama sur la rivière et la région environnante.

Visite à pied de Cachoeira : belles demeures, églises baroques et façades ornées d'azulejos témoignent de son riche passé colonial.

Dégustation de cachaça, emblématique du Brésil (ou boisson locale sans alcool).

Passage à São Felix avec la visite d'une **fabrique traditionnelle de cigares**, suivie d'une démonstration de roulage artisanal.

Retour à Salvador.

Dîner dans **un restaurant typique aux saveurs du Nordeste**, avec spécialités locales comme la moqueca ou la carne do sol.

Nuit à l'hôtel.



JOUR 4 | Dimanche 18 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel ou collation matinale selon l'horaire de vol interne.

Transfert à l'aéroport et envol vers Rio de Janeiro.
Accueil par notre guide francophone.

Déjeuner dans le centre historique au restaurant Cais do Oriente, adresse emblématique mêlant cadre du XIXe siècle et cuisine brésilienne contemporaine aux influences variées.

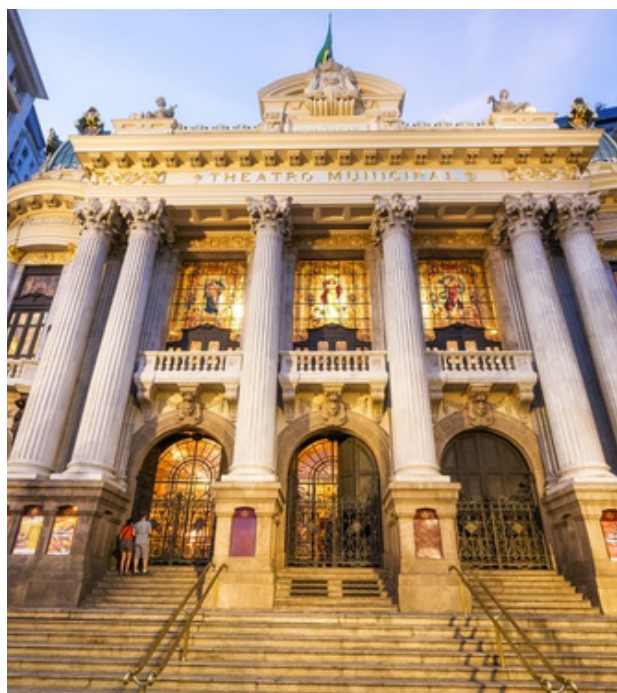
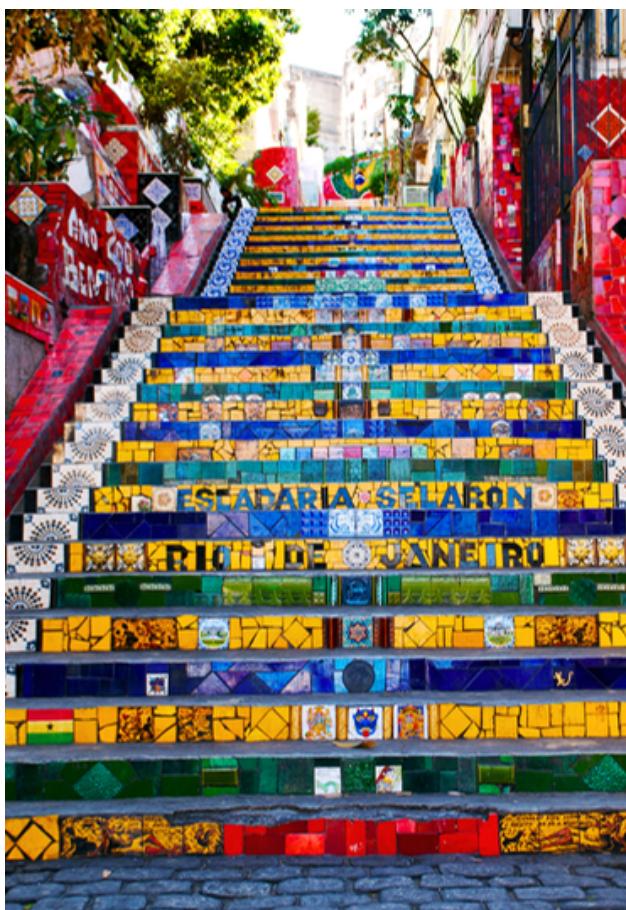
Visite à pied du **centre colonial de Rio** : ruelles animées, bâtiments historiques et incontournables tels que le **Théâtre Municipal**, la **Bibliothèque Nationale**, la **cathédrale moderne** et l'**église de la Candelaria**.

Visite du **monastère de São Bento**, chef-d'œuvre baroque à l'intérieur somptueusement décoré de sculptures dorées.

Enfin Découverte du **quartier pittoresque de Santa Teresa**. Niché dans les collines du centre, Santa Teresa est l'un des quartiers de prédilection des artistes. Le quartier regorge de curiosités : une vue à couper le souffle sur la ville, des murs colorés de graffitis, des bâtiments art déco balayés par le vent et des parcs recouverts de mosaïques.

Transfert à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel Windsor Plaza ★★★★★ (ou similaire).



JOUR 5 | Lundi 19 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

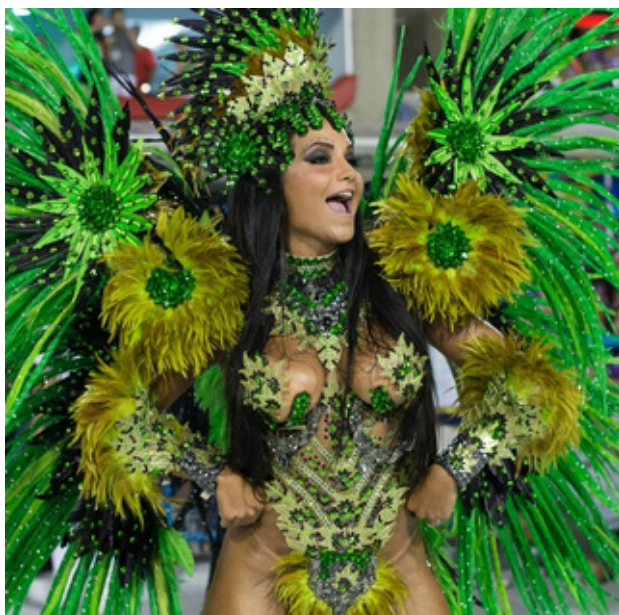
Découverte du **marché populaire de Saara**, le plus grand de Rio. Les boutiques sont essentiellement axées sur les déguisements pour les fêtes et essentiellement pour le carnaval de rue : les "os blocos de rua" ; Ils vendent des masques, des perruques et des costumes. L'une des plus grandes boutiques les plus réputées : Babadão da Folia.

Visite du **célèbre Corcovado**, classé monument historique depuis 1973, le Christ du Corcovado est l'un des endroits touristiques les plus fréquentés de Rio. Établie au cœur du parc national de la forêt de Tijuca, à une altitude de 710 mètres, la statue mesure 38 mètres de haut (dont 30 pour le Christ et 8 pour le piédestal, qui occupe une aire de 100 m²). Sa masse est de 1 145 tonnes.

Déjeuner dans un restaurant local où vous gusterez la **célèbre Feijoada**, le plat national, sorte de cassoulet à base de porc et de haricots noirs servis accompagné de riz.

Puis visite des **coulisses du carnaval et de la samba carioca**. Nous débiterons la visite en passant devant le temple du carnaval, le Sambodrome ! Construit en 1984 pour accueillir le prestigieux carnaval de Rio, le sambodrome fut dessiné par le célèbre architecte Oscar Niemeyer. C'est le lieu où l'on assiste aux défilés des plus prestigieuses écoles de samba de Rio. Puis vous découvrirez les coulisses du carnaval d'une grande école, le processus de production des costumes, des chars, etc. Nous pourrions également essayer quelques costumes pour créer de l'ambiance et faire des photos hautes en couleurs !

Dîner et nuit.



JOUR 6 | Mardi 20 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite du **Jardin Botanique**, parmi les meilleurs au monde. Situé à l'extrémité du Lac Rodrigo de Freitas, le parc s'étend sur quelques 137 hectares. Ce jardin abrite des variétés de plantes venues du Brésil et du monde entier dont notamment une section d'orchidées, une roseraie, un vivier de plantes carnivores... L'une des plus remarquables présentations est la palmeraie impériale. Deux édifices historiques se trouvent à l'intérieur du jardin botanique : la « **Casa Dos Pilões** » et la « **Casa de los Cedros** ».

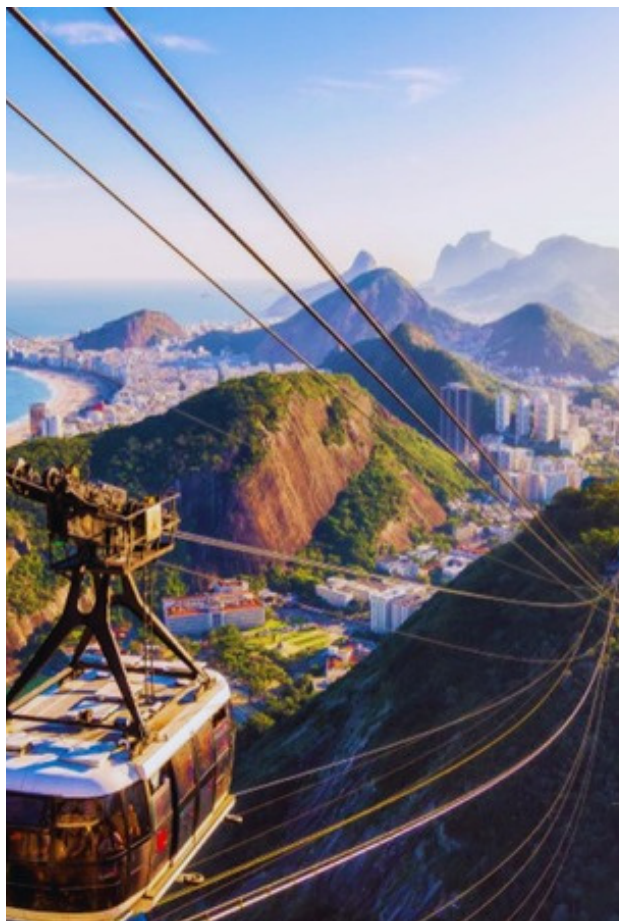
Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers le célèbre **Pain de Sucre**. Ascension en téléphérique jusqu'au sommet. Du haut de ses 395 mètres, le rocher de granit domine la ville entière et la Baie de Guanabara. C'est ici, dans cette baie sublime qu'un matin de Janvier 1502 les marins Portugais abordèrent. Se croyant dans l'estuaire d'un fleuve, ils nommèrent le site «Rio de Janeiro» (Fleuve de Janvier). Du haut du Rocher, la vue splendide et grandiose embrasse toute la ville.

Transfert panoramique à l'hôtel.

Nous découvrirons la ville en passant par des lieux incontournables comme le Parc de Flamengo, la baie de Guanabara, le Sambodrome, puis, par le stade de football siège de la finale de la Coupe du Monde de 1950 et de 2014, le mythique Maracanã (vue de l'extérieur).

Dîner et nuit.



JOUR 7 | Mercredi 21 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le nord de rio en direction de **Petropolis**. Visite de cette ville impériale située dans la Serra dos Órgãos, Petrópolis fut construite par Dom Pedro II en 1843. C'était la résidence d'été de la Famille Royale, qui y cherchait des températures plus fraîches. La ville prît des airs européens avec la venue des immigrants, principalement allemands, engagés pour les travaux des premiers chantiers, dont le Palais Impérial. Aujourd'hui, le palais est le musée le plus visité du pays. Devant son jardin on trouve les calèches qui promènent les touristes dans les rues larges et arborées entre les petits palais et maisons de maître du centre historique.

Nous découvrirons le **Musée Impériale** avec ses tapisseries, ses meubles anciens et ses bijoux. Le point fort de notre visite est la couronne impériale pesant 1,7 kg avec plus de 600 diamants et 77 perles. L'ancien palais de Dom Pedro II a été restauré à son ancienne gloire, en créant le cadre idéal pour un voyage dans le temps.

Déjeuner dans un restaurant local

Retour vers Rio en cours d'après midi.

Dîner dans un restaurant de type Churrascaria.

Retour et nuit à l'hôtel



JOUR 8 | Jeudi 22 avril 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Paraty, véritable joyau de l'architecture coloniale**. Fondée en 1531, cette charmante petite bourgade s'est développée en devenant un entrepôt commercial pendant le Cycle de l'Or. Située entre mer et montagnes, Paraty a conservé de façon intacte son passé colonial. Autrefois port principal pour le transport de l'or et la canne à sucre vers le Portugal. La ville est tombée dans l'oubli lors de l'abolition de l'esclavage, jusqu'à l'arrivée de la route dans les années 50. Aujourd'hui, Paraty offre l'un des plus riches ensembles architecturaux du Brésil, dont l'église Santa Rita, construite en 1722 dans un style baroque-rococo caractéristique. Le port d'où partaient les navires chargés d'or en direction du Portugal a laissé place aux goélettes qui emmènent les touristes vers les plages et les îles de la région.

Déjeuner au restaurant Galeria do Engenho (ou similaire), célèbre pour sa gastronomie typique brésilienne et localisé dans le centre historique de Paraty

Puis **visite pédestre du centre historique** avec dégustation d'un jus de coco/papaye ou mangue, les pavés irréguliers des rues appelées « pé de moleque » (pieds de garnements), ses maisons avec leurs portes et fenêtres colorées, leurs balcons de fer forgé, l'inclinaison des rues permettant l'écoulement des eaux de pluie, ainsi que celui des grandes marées de pleine lune.

Dîner au restaurant Dona Ondina avec vue sur la rivière Pereque Açu. La cuisine de Dona Ondina est réputée dans la région avec comme spécialité poissons et fruits de mer

Installation et nuit à la Pousada do Principe ★★★ (ou similaire).



JOUR 9 | Vendredi 23 avril 2027

Petit déjeuner à la pousada.

Départ pour une croisière à bord d'une goélette (bateau collectif, non privatif) vers les îles tropicales. À bord d'un bateau typique régional, nous naviguerons sur la baie de Paraty pour une croisière sur les eaux turquoise de la baie de Paraty parsemée d'îles tropicales à la végétation luxuriante. Possibilité de baignade dans les eaux émeraude au bord de plages paradisiaques.

Déjeuner à bord de la goélette.

Retour à notre pousada et fin d'après-midi libre.

Dîner au restaurant Margarida Café, typique restaurant colonial avec une disparité de mobilier qui en fait son charme, c'est le restaurant tendance à Paraty. En effet, toutes les tables sont différentes, plusieurs types de chaises et fauteuils se mélangent, et les objets, de cachet, ont l'air d'être placés pêle mêle. Le carrelage ancien noir et blanc est remarquable. De la musique live prendra place dans le restaurant durant le dîner.

Nuit à la pousada.



JOUR 10 | Samedi 24 avril 2027

Petit déjeuner à la pousada.

Transfert à l'aéroport international de Sao Paulo et enregistrement sur nos vols retour.
Vols avec la compagnie TAP Portugal.

24 AVR TP 82 Sao Paulo Guarulhos - Lisbonne 15:30 - 05:25 (+1) *

JOUR 11 | Dimanche 25 avril 2027

25 AVR TP 640 Lisbonne - Bruxelles 07:10 - 11:00 *

Arrivée à Bruxelles.

*Horaires sous réserve de modification par la compagnie.



Prix & Conditions

Brésil : rythmes tropicaux et rivages enchantés

Du 15 au 25 avril 2027

Prix par personne :

Sur base de min. 15 participants

Chambre double : 4635€ pp

Chambre single : 5310€ pp

Réduction abonné : -50€ pp

Réservation jusqu'au 15 octobre 2026 : -150€ pp

Inclus : Les vols en classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes (110 € au 27 mai 2026) | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète (du dîner 1er jour au petit-déjeuner 10ème jour) | Les excursions, entrées et visites mentionnées | Le transport en véhicule climatisé avec eau à bord | Transports local en autocar ou minibus | Le vol interne de Salvador de Bahia à Rio de Janeiro | Guides locaux francophones | Accompagnement l'Avenir | Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons et consommations personnelles | Le port des bagages aux aéroports et aux hôtels | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les boissons et le dépenses à caractère personnel | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :

Pour les ressortissants belges : **passport** en cours de validité pendant le séjour.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :

Pas de vaccin obligatoire. La vaccination contre la fièvre ajuen est recommandée. Il est aussi conseillé d'être en ordre de vaccination (tétanos, poliomyélite, tétanos, fièvre typhoïde et hépatite A et B).

Pour plus d'information : <https://www.wanda.be/fr/landen/bresil>

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe IPM)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

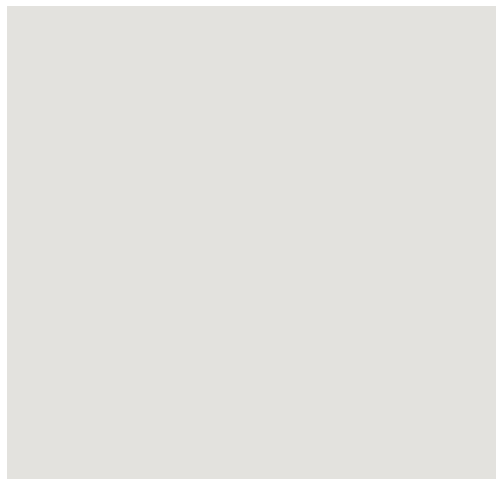
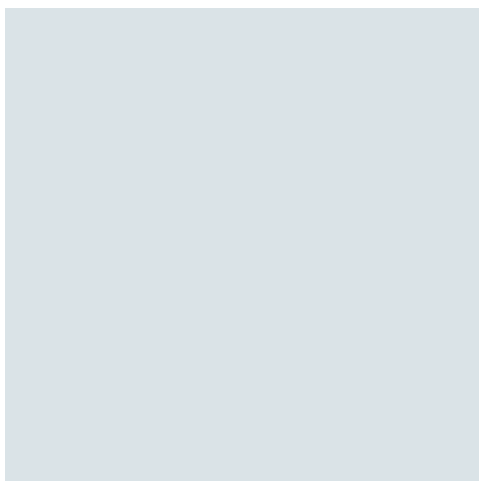
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Brésil : rythmes tropicaux et rivages enchantés

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
 Rue : N° :
 Code Postal : Localité :
 Tél.: GSM :
 e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Brésil : rythmes tropicaux et rivages enchantés" du 15 au 25 avril 2027

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Cabine : ☐ Chambre double : 4520€ pp ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 4520€ pp
 ☐ Chambre single : 5195€ pp
 ☐ Je suis abonné à l'Avenir au nom de..... et bénéficie de 50€ de réduction
 ☐ Réservation jusqu'au 15/10/2026 : -150€ par personne

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51 7370 7488 5962**, avec la mention "**EDA BRESIL 04-2027**" et le solde pour le 20 décembre 2026 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise L'Agence LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe IPM)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
 TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N° 5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.